

Arrondissement de Céret

**MAIRIE  
DE  
REYNÈS**

Tél 04 68 87 18 55  
Fax 04 68 87 49 82  
Mél [mairie@reynes.fr](mailto:mairie@reynes.fr)  
<http://www.reynes.fr>

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 MARS 2013**  
**A 18 H 30**

**SOMMAIRE :**

1. Retenue indemnité sur salaire en raison de maladie
2. Vote du CA
3. Approbation du Compte de gestion
4. Convention avec céret station d'épuration

L'an deux mille treize, le jeudi 28 mars à dix- huit heures trente, le conseil municipal de Reynès s'est réuni sous la présidence de M. FARRIOL Alain, Maire à la salle du Conseil à la Mairie.

Etaient présents : M. FARRIOL Alain, M. GATOUNES Robert, M. DUNYACH René, Mme RUIZ Jeanine, Mme FERRES Eliane, M. MARCO Bernard, M. NIVET Jacques, Mme RUIZ Mary-Sol.

Absents excusés : M. LEGENDRE Jean-Claude, M. ASPART Jacques, Mme ARMENTIER Marie, Mme GAUX Sylviane, M. SOLER Didier, Mme BLANC Evelyn, Mme PRIVAT Sabine.

Monsieur LEGENDRE Jean-Claude a donné pouvoir à Monsieur FARRIOL Alain.

Madame FERRES Eliane a été nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 28 février 2013 est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est ensuite abordé

1. **Retenue indemnité sur salaire agent en raison de maladie**

A la majorité de l'assemblée, il a été décidé de ne pas opter pour la retenue des primes indemnitaires sur les agents en congé de maladie.

2. **Vote du Compte administratif de la commune -CCAS- EAU ASSAINISSEMENT**

Veuillez trouver en annexe les comptes administratifs



Arrondissement de Céret

**MAIRIE  
DE  
REYNÈS**

Tél 04 68 87 18 55  
Fax 04 68 87 49 82  
Mél [mairie@reynes.fr](mailto:mairie@reynes.fr)  
<http://www.reynes.fr>

Voté à l'unanimité.

**3. Approbation du compte de gestion 2012**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que M. le receveur de la commune a transmis le compte de gestion 2012.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents : APPROUVE le compte de gestion tel que présenté par M. le receveur de la commune.

**4. Convention avec Céret entre la commune de Céret et Reynès station d'épuration de Céret**

Le Maire explique au Conseil municipal que suite au développement démographique de la commune de Reynès ainsi que le projet de raccordement de Reynès village vers la station d'épuration de Céret il convient de conclure avec la commune de Céret une convention pour le transfert des eaux usées.

Le seuil maximum autorisé était de 800 habitants et passerait à 1200 habitants.

Le Maire précise que le montant de la participation s'élève à 160 000€ et précise l'échéancier de versement de la participation comme ci-dessous :

- |                  |                             |
|------------------|-----------------------------|
| - De 2013 à 2015 | 22 000€ par an soit 66 000€ |
| - De 2016 à 2028 | 7 000€ par an soit 91 000 € |
| - 2029           | 3 000€                      |

Approuvé à l'unanimité.

Séance close à 20 H

Vu le Maire,



Véronique JULIA/FRANCES  
Secrétaire générale